

Compte rendu du Conseil Municipal Du 14 novembre 2013

L'an deux mille treize, le jeudi 14 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de *Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire,*

Etaient présents :

Mesdames : - Martine CLAUSSE – Huguette GABRIEL – Nadine GALLOIS - Marie-Louise HUSSON – Véronique MARCHAL – Evelyne OUDIN – Francine ROYER - Françoise SIMON

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON – Hervé CHAMEROY - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Ghislain DEMONET - Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER – Olivier MARTET - Christian PILLER.

Avaient donné procuration :

Mme Gaëlle BARBIER à Mme Anne-Marie FARRUDJA – Mme Nathalie AHRACH à Mme Martine CLAUSSE – Mme Caroline COULANGE à Mme Véronique MARCHAL – M. Mickaël ZANONE à M. Bertrand DANIEL - M. Michel MOREL à Mme Huguette GABRIEL – M. Alain GUILLEMENOT à M. Christian PILLER – M. Patrick GONTIER à Mme Marie-Louise HUSSON.

Avant que la séance du conseil soit officiellement ouverte, Madame le Maire accepte que Monsieur LAHEURTE intervienne au nom d'un groupe de citoyens opposé à l'aménagement du site de la carrière au Haut des Places. Il informe avoir recueilli près de 600 signatures via notamment une pétition par internet. Il précise que cet espace devrait rester libre de toute construction et demande que cette question soit retirée de l'ordre du jour. Il considère que ces 600 signatures devraient peser dans le choix des conseillers du groupe majoritaire et estime légitime sa requête.

Madame le Maire lui rappelle que ces parcelles sont classées en zone constructible depuis de nombreuses années et que si le conseil municipal précédent avait estimé que cet espace devait être préservé en zone naturelle, il aurait dû intervenir dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en 2001.

Par ailleurs, elle précise qu'elle et les conseillers municipaux ont aussi une légitimité, notamment celle provenant du scrutin municipal de 2008.

Aussi Madame le Maire rejette-t-elle la demande et propose que les citoyens présents assistent au conseil afin qu'ils prennent connaissance des éléments et arguments plaidant pour l'aménagement des zones constructibles de ce quartier.

Madame le Maire ouvre alors officiellement la séance et propose la candidature de Madame Martine CLAUSSE pour assurer le secrétariat. La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Monsieur MARTET demande que soit proposé le vote d'une subvention de soutien au peuple philippin touché par le typhon, ce à quoi Madame le Maire répond d'autant plus positivement qu'elle avait prévu de présenter ce projet au moment du vote des subventions aux associations.

Madame le Maire soumet ensuite le compte-rendu du Conseil Municipal précédent à l'approbation.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité (5 abstentions).

1. Décision Modificative sur le budget principal pour modifications lignes budgétaires et pour intégration d'opérations d'ordre
**DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2013
BUDGET PRINCIPAL**

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 0 € | 0 € | 44 500 € | 0 € |
| 1641 - Emprunts en euros | | | 44 500 € | |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 114 000 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 2031 - Frais d'études - Médiathèque | 35 000 € | | | |
| 2031 - Frais d'études - Demi-pension | 70 000 € | | | |
| 2031 - Frais d'études - Voirie HDP | 9 000 € | | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 087 500 € | 511 000 € | 0 € | 0 € |
| 21318 - Autres bâtiments publics | 458 500 € | | | |
| 2151 - Réseaux de voirie - HDP | | 511 000 € | | |
| 2152 - Installations de voirie - HDP | 629 000 € | | | |
| 23 - Immobilisations en cours | 0 € | 646 000 € | 0 € | 0 € |
| 2313 - Constructions - Médiathèque | | 464 000 € | | |
| 2313 - Constructions - Demi-pension | | 62 000 € | | |
| 2315 - Installation - Rue Maréchal Leclerc | | 85 000 € | | |
| 2315 - Installation - ZA | | 35 000 € | | |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € | 612 391 € | 0 € | 612 391 € |
| 192 - Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations | | 612 391 € | | |
| 21318 - Autres bâtiments publics | | | | 612 391 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 0 € | 23 500 € | 0 € | 23 500 € |
| 2031 - Frais d'études | | | | 23 500 € |
| 2152 - Installations de voirie | | 16 655 € | | |
| 2313 - Constructions | | 6 845 € | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 1 201 500 € | 1 792 891 € | 44 500 € | 635 891 € |

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 - Charges à caractère général | 90 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| 6042 - Achats de prestations de services | 90 € | | | |
| 014 - Atténuation de produits | 0 € | 90 € | 0 € | 0 € |
| 73923 - Reversements sur FNGIR | | 90 € | | |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € | 612 391 € | 0 € | 612 391 € |
| 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées | | 612 391 € | | |
| 776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat | | | | 612 391 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 0 € | 612 391 € | 0 € | 612 391 € |

Après explication et débat, le Conseil municipal, à la majorité (5 contre) adopte, la décision modificative.

Monsieur Olivier MARTET explique le vote des élus d'opposition : ayant voté contre les budgets primitifs, ils votent naturellement contre la décision modificative.

2. Ouvertures / Fermetures de postes pour l'Ecole de musique et Macaron

Madame le Maire propose de délibérer sur l'ouverture et la fermeture de deux postes pour l'Ecole de musique pour finaliser l'organisation de la rentrée scolaire 2013, ainsi que sur l'ouverture d'un poste à Macaron pour palier à l'absence d'un agent sur le temps du TAP.

Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique – spécialité théâtre : 8/20^{ème}

Ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique – spécialité théâtre : 4/20^{ème}

Fermeture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique – spécialité FM : 11/20^{ème}

Ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique – spécialité FM : 15/20^{ème}

Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 4/35^{ème}

Madame le Maire propose de délibérer sur cette proposition de fermetures et ouvertures de postes.
Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte celle-ci.

3. Ouverture de 11 postes « emploi d'avenir » à 30/35ème

Madame le Maire propose un vote sur l'ouverture de 11 postes issus du dispositif « emploi d'avenir » afin de contribuer à la politique nationale de résorption du chômage des jeunes et de répondre aux besoins en ressources humaines, concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Il est proposé l'ouverture de :

- 9 postes « emploi d'avenir » à 30/35^{ème} du 26/08/2013 au 25/08/2016
- 2 postes « emploi d'avenir » à 30/35^{ème} du 02/09/2013 au 01/09/2016

Il est précisé que la durée d'ouverture des postes correspond à la durée du Projet Educatif Territorial (PEDT) mise en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, soit 3 ans.

Les crédits annuels affectés à cette dépense s'élèvent à 185 000 € avec une prise en charge de l'Etat s'élevant à 121 000 € pendant 3 ans.

Ces contrats ont pour objectif de permettre à des jeunes blainvillois ou damelibairiens d'accéder à un emploi, de bénéficier de formations permettant l'obtention de qualification dans les domaines de l'enfance et de l'animation notamment.

En réponse à Monsieur DEMONET, Madame le Maire précise que pour chaque jeune, un tutorat, un suivi et une évaluation sont mis en place en lien avec la mission locale du Lunévillois.

Monsieur le Sous-Préfet, les directeurs du Pôle Emploi, de la Mission Locale et des différents services de l'état en charge de l'emploi et du suivi des Temps d'Activités Périscolaires ont participé à la signature des contrats avec les jeunes concernés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de ces 11 postes issus du dispositif « emploi d'avenir ».

4. Délibération complémentaire sur les régimes indemnitaires

Les élus sont amenés à compléter la délibération du 4 janvier 2012 relative aux régimes indemnitaires. Il s'agit d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs en indiquant le montant maximum prévu individuellement et pour l'ensemble des agents d'un même grade pour l'intégralité des régimes indemnitaires versé au sein de la commune.

Une question relative à la présence d'un Directeur territorial au sein du projet de tableau des effectifs est posée. Il s'agit effectivement d'une erreur des services dûe à la confusion entre le grade de Directeur territorial et le statut fonctionnel du Directeur Général des Services qui a fait l'objet d'une délibération en date du 27 août 2008.

Cet élément sera immédiatement pris en compte dans le tableau définitif. Il est précisé également qu'un poste d'Attaché territorial provisoire sera retiré du tableau des effectifs en fin de mission.

Après suspension de séance demandée par le groupe d'opposition, Madame le Maire soumet ce projet au vote. Après débat portant sur l'actualisation et la précision des montants indiqués, **le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions), adopte la proposition de délibération.**

5. Admission en non-valeur

A la demande de la Trésorerie, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur une demande d'admission en non-valeur concernant les titres ci-dessous :

- Budget Bergamote - Mirabelle pour un montant de 58.55 €
Titres de 2009 : Rôle 4 – 26
Titres de 2011 : Rôle 24 – 29, Rôle 55 – 124
Titres de 2012 : Rôle 34 – 58, Rôle 35 – 19
- Budget Les P'tits Mousses pour un montant de 16.81 €
Titres de 2011 : 44
- Budget Caisse des Ecoles pour un montant de 15.00 €
Titres de 2011 : 41
Titres de 2012 : 44
- Budget Commune pour un montant total de 69.58 €
Titres de 2012 : 100, 200, 707, 1127, 1346, 1390, 1653

Cette demande est validée, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Programme de travaux proposé par l'ONF

Madame le Maire propose pour vote aux membres du Conseil Municipal, un programme de marquage des coupes au titre de 2014 suivant le tableau ci-dessous :

Programme de marquage des coupes au titre de l'année 2014

Destination présumée de la coupe

| Série | Parcelles | surface | Nature technique de la coupe | Estimation du volume total (m3) | Vente en bloc et sur pied | Vente de bois façonnés | Cession de bois de chauffage | Délivrance pour l'affouage | Report de martelage |
|-------|-----------|---------|------------------------------|---------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------|
| U | 17 I | 3,72 | Coupe de futaie irrégulière | 120 | | 80 | 40 | | |
| U | 18 I | 3,79 | Coupe de futaie irrégulière | 120 | | 80 | 40 | | |
| U | 20 I | 2 | Amélioration | 100 | <i>Séjour</i> | 100 | | | |

Destination présumée de la coupe : à compléter en cochant les cases retenues

Dans le cadre du programme de marquage des coupes au titre de l'année 2014, les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les parcelles proposées par l'Office National des Forêts.

Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER, Adjoint en charge des forêts et de l'urbanisme, expose le programme de marquage des coupes proposées à la vente pour 2013.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme de coupe 2014.

7. Vente des terrains du HDP en vue de l'aménagement de ceux-ci

Les membres du conseil municipal sont amenés à délibérer sur la vente des terrains du HDP aux désignations cadastrales :

- Lieu-dit « cité du Haut des Places » ; parcelles cadastrées section **AC n° 40 et 133**, pour des superficies respectives de 1ha 69a 93ca et 44a 37ca.
- Lieu-dit « Haut des Places » ; parcelle cadastrée section **AB n°102**, pour une superficie de 3ha 70a 92ca.

Après consultation et analyse, le Maire propose au Conseil Municipal la vente des terrains au bénéfice de la société « TERRE et AMENAGEMENT » concernant :

- Parcelle de la section AC : 214 300 € ;
- Parcelle AB 102 : 556 400 €.

Pour une valeur vénale totale de 770 700 € (en conformité avec France Domaine).

Madame le Maire indique que la commune est régulièrement sollicité par des aménageurs qui ont repéré les zones constructibles et rappelle que ces deux zones sont classées en zone UC du POS.

En plus des explications données avant l'ouverture de la séance en réponse à l'intervention du groupe opposé à toute transaction immobilière sur le terrain de la carrière, Madame le Maire développe les arguments pour lesquels la commune propose d'aménager ce terrain :

1). Il existe actuellement des demandes importantes de logement recensées par le CCAS-

2). Il est rappelé l'objectif de retrouver une population correspondant à celle d'avant 1968 (soit environ 5000 habitants) ce qui doit permettre :

- de pérenniser le fonctionnement des différentes structures, notamment crèches, écoles, accueil périscolaire etc...
- de mieux répartir la charge de fonctionnement des différents services et équipements de la ville par une augmentation du nombre de foyers fiscaux et une fiscalité mieux partagée.
- d'atténuer les effets de la baisse des dotations d'état et qu'il convient de rechercher des recettes supplémentaires.

3). Madame le Maire rappelle que « la carrière » est très peu utilisée. Les feux de la St-Jean s'y tiennent une fois par an mais pourraient très bien être organisés ailleurs. La Commune dispose en effet, d'autres lieux pour accueillir des manifestations extérieures : stade municipal, stade annexe, entre deux eaux notamment.

Monsieur Bourguignon adjoint au maire intervient au nom du groupe majoritaire et reprend les éléments suivant :

« Pourquoi la vente de terrains en Haut des Places ?

En responsable politique avisé, on ne peut pas raisonner sans penser à demain.

Maintenir les services à la population et les commerces, en essayant de contenir la fiscalité qui risque d'exploser du fait des désengagements de l'État et du transfert de charges nouvelles vers les municipalités, est une nécessité vitale.

Pour ce faire, il faut développer le nombre d'habitants afin de maintenir une fiscalité modérée.

Les dernières lois sur l'urbanisme et les obligations créées par le Scot Sud 54, nous interdisent tout développement urbain vers les terres agricoles.

Quand on regarde l'ancien POS, 2 zones classées constructibles permettaient un développement de la ville, près du collège, et sur le terrain des Carrières, dont le classement en zone constructible n'a pas été modifié par les équipes municipales précédentes lors de révisions possibles du POS.

Aujourd'hui, dans le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) nous n'avons fait que transposer une situation existante : à savoir les Carrières sont une des deux zones constructibles.

Aucune remarque à ce sujet n'a été formulée lors de l'élaboration du PLU

Avant de parler de l'utilisation de ce terrain, examinons à quoi il sert et dédramatisons.

Une fois par an, il est utilisé pour les feux de la St-Jean, or ceux-ci peuvent se faire en d'autres lieux, par exemple au Stade Annexe ou Entre deux Eaux.

Le vide grenier se fait déjà en ville. Les feux d'artifice éventuels peuvent se faire rue de la Filature ou encore au Stade de foot comme ce fut le cas les années passées.

Pour le reste de l'année, ce terrain est une charge d'entretien pour nos équipes municipales. Il est de surcroît inaccessible pour les Handicapés.

Cette zone est-elle un poumon vert pour Blainville comme certains ont pu l'affirmer ?

Soyons sérieux : à quelques centaines de mètres, on trouve la forêt et un parcours de santé.

A proximité immédiate, un espace ludique avec un city stade attend les enfants.

Il n'y a donc que des avantages à choisir ce lieu, de manière pragmatique sans sentimentaliste ni polémique politicienne.

D'autres Blainvillois l'ont accepté en d'autres temps, notamment rue Croix Pierson, et sans compensation d'espace de jeux pour les enfants.

Quant au prix de 214 300 euros, chacun sait qu'il est fixé par le Service des Domaines et non par la collectivité.

Le projet porté par Terre et Aménagement permettra une mixité sociale et de type d'habitat qui est la seule garantie de stabilité de population, avec :

- Un accès classique à la propriété individuelle ;
- Un accès à la propriété en passant par le locatif ;
- Une location classique en pavillonnaire ou en collectif.

L'intérêt général doit prévaloir sur les intérêts particuliers.

Les propos tenus sur Internet par les élus d'opposition sont dénués de toute ambition pour notre ville, de même que la pétition circulant actuellement.

Pour l'instant, le seul rapt que l'on connaisse, c'est celui réalisé sur l'emploi et par l'État sur le pouvoir d'achat des Français. »

Monsieur MARTET évoque les désordres liés à l'assainissement qui pourraient intervenir sur cet espace. Il lui répond que les études ont été menées et que tout est prévu pour accueillir un lotissement ; les réseaux ont été dimensionnés en fonction de ces aménagements futurs.

Monsieur Ghislain DEMONET demande à Madame le Maire s'il est possible de scinder le vote en 2 parties ce à quoi Madame le maire répond positivement :

- Lieu-dit « cité du Haut des Places », la Carrière, **le Conseil Municipal à la majorité des votants (1 abstention et 5 contre) autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette vente.**

- Lieu-dit « Haut des Places », **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de vente et autorise Madame le Maire à engager la procédure de vente de ce terrain.**

8. Résultat de l'enquête publique pour le classement du terrain à vendre à SFR

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à consulter les conclusions du Commissaire-Enquêteur concernant l'enquête publique de la parcelle « SFR », afin de concrétiser la vente.

Après consultation du rapport de l'enquête, Monsieur DEMONET demande le coût de cette enquête et qui l'a pris en compte.

Etant donné qu'il n'y a pas eu de remarques formulées lors de cette enquête publique ainsi que l'analyse du commissaire enquêteur, il apparaît que le déclassement de la surface de 62 m² soustraite à l'usage public et plus particulièrement à la circulation n'a aucune conséquence dommageable sur la destination du chemin rural dit du Haut de Saint Jean.

Le Commissaire enquêteur conclut que rien ne s'oppose au déclassement et à la cession de cette surface de 62 m².

Après débat, **le Conseil Municipal, à la majorité des votants (5 contre), autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au déclassement de cette parcelle et à la vente de celle-ci.**

9. Délibération autorisant la télétransmission des actes vers le contrôle de légalité

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à autoriser la télétransmission des actes vers le contrôle de légalité selon les préconisations du Conseil Général 54.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion à la plateforme de dématérialisation.

10. Délibération sur le vote des subventions aux associations

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur les subventions proposées aux associations pour 2013.

Madame Le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-joint.

Madame le Maire précise par ailleurs que les subventions exceptionnelles qui ont déjà fait l'objet d'un vote du conseil municipal n'apparaissent pas dans les tableaux proposés.

Concernant les associations « CULTURE ET LOISIRS » pour un montant global de **18 980€**.

Concernant les associations « SCOLAIRES » pour un montant global de **1 160€**.

Concernant les associations « PATRIOTIQUES » pour un montant global de **990 €**.

Concernant les associations « SPORTIVES » pour un montant global de **39 080 €**.

Concernant les associations à « CARACTERE SOCIAL » pour un montant global de **7 900 €**.

Compte tenu de l'implication des Conseillers Municipaux dans certaines des associations subventionnables, deux d'entre eux se sont abstenus.

Les subventions ont été votées à l'unanimité des votants.

Madame le Maire propose ensuite de voter une subvention pour venir en aide aux victimes du typhon aux Philippines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien financier aux victimes de cette catastrophe naturelle à hauteur de 4 000 €

11. Questions et informations diverses

Madame le Maire informe ensuite les membres du Conseil Municipal:

- de la signature de la convention avec Chenil Service pour un montant de 0.784 euros par habitant
 - du dépôt des permis d'ICF pour le HDP dans le cadre du programme de réhabilitation, démolition et reconstruction
 - de la signature du compromis de vente à ICF pour la Blainvilloise permettant la construction de 18 logements locatifs ainsi que d'une salle polyvalente – l'installation d'un panneau d'information de présentation du projet est prévue prochainement
 - du résultat des marchés à procédure adaptée
 - de prestation de service (transport périscolaire, restauration périscolaire, maintenance des installations thermiques)
 - de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle salle polyvalente du Rampeux et la restructuration de MACARON et de la Maison des Associations
 - de travaux de voiries, de bâtiments : Avenue le Nid, RD1, la Zone du Douaire Saint Aignan
- accessibilité de la poste, cimetière, Médiathèque

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance après avoir informé qu'une réunion du Conseil Municipal aura lieu en décembre afin de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Val de Meurthe.